

Bulletin n°8

Actualités

- Le 15 juillet dernier, la Caisse de dépôt et placement célébrait son cinquantième anniversaire. Pour l'occasion, la Caisse a mis en ligne une brève rétrospective des acteurs et événements qui ont marqué aussi bien son développement que celui de la société québécoise.
<http://www.cdpq.com/fr/a-propos/un-demi-siecle-histoire>
- Face au refus du gouvernement fédéral d'améliorer le régime de pensions canadien, le gouvernement de l'Ontario a dévoilé, le 11 août dernier, les détails du régime de retraite de l'Ontario, un plan public fabriqué pour 3,5 millions de personnes qui n'étaient pas couverts par un régime. Les premiers décaissements sont prévus pour 2022 et seront financés par des cotisations collectées dès 2017 auprès des employeurs et des employés. Pour la première année, la cotisation totale prévue est de 1,6 %, partagée à part égale.
<http://www.ontario.ca/fr/page/regime-de-retraite-de-la-province-de-lontario>
- Ébranlée depuis la crise financière de 2008, la Grèce a dû recourir à trois plans de sauvetage financier en cinq ans, proposés par un consortium de créanciers formé par le FMI, la Banque centrale européenne et des pays européens. Ces aides financières ont été octroyées conditionnellement à l'application de politiques d'austérité budgétaire, qui ont affecté les retraites. Un train de mesures ont ainsi sévèrement impacté le système de retraite, parmi lesquelles :
 - Augmentation du nombre minimal d'année de cotisation de 35 à 40 ans ;
 - Augmentation de l'âge légal minimal de la retraite de 65 à 67 ans ;
 - Augmentation de l'âge minimal de droit à la retraite complète de 60 à 62 ans ;
 - Calcul du taux de recouvrement se fait désormais sur le revenu de carrière plutôt que sur les 5 dernières années.

Bien que les termes de ces plans de sauvetage, en particulier ceux touchant la retraite, ont été contestés par voie démocratique lors du référendum du 5 juillet dernier, le consortium de créanciers a maintenu l'intégralité des ajustements structurels de l'économie grecque assortis au plan de financement.

<http://www.europeanpensions.net/>

- Selon les statistiques publiées par le Surintendant des faillites du Canada, le nombre de personnes vieillissantes qui ont déclaré faillite en 2014 était en augmentation par rapport à l'année précédente. Ainsi, 10 % des personnes n'étant plus en mesure de rembourser leurs dettes en 2014 étaient âgées de 65 ans et plus, soit une augmentation de 20% par rapport à l'année 2013.

<http://www.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/fra/br03377.html>

Cette donnée confirme une tendance forte à l'endettement des personnes retraitées ou pré-retraitées au cours des dernières années. En fait, selon Statistique Canada, le nombre de personnes de 65 ans et plus détenant une dette est passé de 27 % en 1999 à 42 % en 2012.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2015001/article/14167-fra.htm>

- Selon une étude de la Financière Banque Nationale, le système canadien de la retraite détiendrait les moyens nécessaires pour faire face au vieillissement de la population. Ayant étudié et comparé les trois grands gestionnaires (Régime de pensions du Canada, la Caisse de dépôt et placement et Investissements PSP) des régimes publics, l'étude conclut que ceux-ci présentent les capacités financières nécessaires pour soutenir la transition démographique en cours.

<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/448968/retraite-un-systeme-bien-positionne>